



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
DE RÉGION
ILE-DE-FRANCE

Service Territoires

Adresse postale :

2 avenue Jeanne d'Arc - BP 111
78153 Le Chesnay Cedex
Tél. : 01 39 23 42 39

Le Chesnay, le 29 octobre 2018

Monsieur Pierre FOND
Maire de Sartrouville
Hôtel de Ville
2 rue Buffon
78500 SARTROUVILLE

Objet : PLU SARTROUVILLE – modification n°7

N/ Réf. 2018_ST_221_DH_NF

Monsieur le Maire,

Vous m'avez transmis par courrier, en date du 5 septembre 2018, le projet de modification n° 7 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sartrouville approuvé par délibération du 13 avril 2018.

Ce projet porte sur cinq axes :

- Prendre en compte les évolutions législatives et réglementaires issues de la loi ALUR,
- Créer un linéaire commercial dédié à la protection du commerce de proximité dans le cœur de ville,
- Améliorer l'application des règles écrites et graphiques,
- Supprimer un emplacement réservé,
- Annexer un règlement local de publicité et un cahier de recommandation architecturale.

Nous vous informons que, dans la mesure où il n'y a pas d'impact sur l'agriculture, la Chambre d'agriculture n'émet pas d'objection à ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Christophe HILLAIRET